

## Communiqué du 7 octobre 2022

Réforme du lycée professionnel : le Snec-CFTC déposera un préavis de grève si de réelles garanties ne sont pas données le 11 octobre par le Ministère.

Le jeudi 25 août, le Président a annoncé une « transformation profonde » des lycées professionnels. Il souhaite « ré-arrimer très en profondeur et en amont le lycée professionnel avec le monde du travail ». Cela doit, selon lui, passer notamment :

- par le développement « des temps de stage d'au moins 50 % »,
- par la rémunération des PFMP,
- par le recrutement de davantage d'enseignants issus du monde de l'entreprise.

Face à ces annonces faites sans aucune concertation ni information préalable, le Snec-CFTC a consulté ses adhérents sur un projet qui pourrait bien s'apparenter à une casse pure et simple du Lycée Professionnel.

Annoncer aujourd'hui une nouvelle réforme de l'Enseignement Professionnel alors que la précédente réforme date de 2019 et que les premiers bacheliers de la Rénovation de la Voie Professionnelle ont été diplômés en juillet 2022, c'est considérer que la précédente réforme, particulièrement chronophage pour les équipes, a été un échec avant même qu'on n'ait pu en mesurer la portée, avant surtout que les équipes n'aient pu réellement en tirer parti, dans un contexte compliqué par la crise sanitaire de surcroît.

Pour le Snec-CFTC proposer un doublement de la durée des PFMP, c'est mettre les élèves en difficulté :

- Parce que c'est diminuer d'autant le temps d'enseignement consacré à la formation générale, humaine et citoyenne, dont nos élèves ont tant besoin.
- Parce que c'est mettre en réelle difficulté les plus jeunes de nos élèves, nécessairement moins autonomes dans leur pratique, moins mobiles. C'est également le cas dans les milieux ruraux et pour les élèves les plus éloignés des bassins d'emploi.
- Parce que c'est nier l'importance de l'enseignement pratique en atelier et de l'enseignement théorique comme moyen pour le futur professionnel de réfléchir sur sa pratique ou de la faire évoluer.

Proposer la rémunération des PFMP, c'est bien sûr un argument fort pour l'adhésion des élèves et de leurs familles au projet. C'est également un marqueur fort pour l'attractivité de la Voie Professionnelle. Mais c'est aussi et surtout prendre le risque que certains élèves ne puissent, de ce fait, plus trouver d'entreprise d'accueil, notamment dans le secteur des services et dans certaines sections qui s'appuient particulièrement sur des employeurs privés ou associatifs.

La difficulté accrue de trouver un stage pourrait être la source d'une réelle désaffection mettant en péril la survie la Voie Professionnelle.

Le Snec-CFTC n'est pas idéologiquement opposé à l'idée de réforme de la Voie Professionnelle. Il partage l'ambition affichée de faire de la Voie Professionnelle une vraie voie de réussite. La rénovation lancée en 2019 est certes imparfaite, incomplète et mais il est nécessaire de prendre le temps d'en faire une évaluation précise. Il est également indispensable de sécuriser l'emploi et le statut des personnels concernés.

Or, à ce jour, nous ne pouvons que douter du fait que la réforme annoncée dans ses grandes lignes puisse être menée sans suppressions d'emploi et sans toucher au statut des PLP. Et l'on peut se demander si le doublement de la durée des PFMP n'est pas un moyen détourné d'annualiser tout ou partie du temps de travail alors même qu'aucun accord d'annualisation n'a été signé pour les enseignants.

Le développement de l'apprentissage est au cœur des politiques éducatives depuis quelques années. Les instances dirigeantes de l'Enseignement Privé s'y sont largement associées, favorisant l'ouverture de formations en mixité des publics. Les équipes concernées se sont, de gré ou de force, impliquées dans ces expériences avec les réelles difficultés que cela pose sur le plan pédagogique. Ici encore, la question de statut des maîtres des établissements privés mérite d'être posée. Pour le Snec-CFTC, l'apprentissage n'est pas l'avenir de la formation professionnelle. Les deux modes de formation, sous statut scolaire et par apprentissage, doivent pouvoir coexister. Si l'apprentissage est une voie de réussite et d'insertion professionnelle pour de nombreux jeunes., son modèle ne saurait convenir à tous les jeunes, notamment aux plus fragiles.

En même temps qu'il annonçait la mise en place de la réforme dès la rentrée de septembre 2023, le Ministère a promis une large concertation sur le sujet.

Dans ce cadre, le Snec-CFTC sera reçu au Ministère le mardi 11 octobre, avec les autres Organisations Syndicales représentatives de l'Enseignement Privé. Le Snec-CFTC n'attend pas de l'administration non qu'elle cherche à convaincre du bien-fondé de son projet mais qu'elle entende l'expression réelle des acteurs de terrain et apporte des réponses à leurs inquiétudes légitimes.

Le Snec-CFTC attend d'une éventuelle réforme :

- Qu'elle se fasse dans la concertation et sans précipitation ni annonces unilatérales,
- Qu'elle soit construite par les différents acteurs, avec leur adhésion et avec la garantie du maintien de l'emploi et du respect du statut des PLP.
- Qu'elle garantisse à tous les jeunes une formation générale, humaine et citoyenne, qu'elle protège les plus jeunes et les plus fragiles,

Qu'elle rende la Voie Professionnelle vraiment attractive, ouverte et accessible à tous.

Le Snec-CFTC est attaché au dialogue social, c'est pourquoi il veut laisser une chance à la concertation du 11 octobre. Ce n'est pas de l'immobilisme, juste de la responsabilité dans l'action. Cette rencontre nous semble indispensable s'agissant d'un projet sur lequel nous n'avons à ce jour que des éléments rapportés par les médias. Les premières rencontres sur le sujet organisées au niveau du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire nous laissent craindre beaucoup de beaux discours et d'enfumage de la part du Ministère et nous ne serons pas dupes quant à la conduite à tenir.

Si le 11 octobre, le Ministère n'apporte pas de réelles garanties, le Snec-CFTC déposera un préavis de grève.